

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 19 novembre 2013

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE MARDI 19 novembre 2013, À 19:00
HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc	Claude Lefebvre
Lise Julien	Gino Gagnon
Denys Leclerc	Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière

251-11-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

252-11-2013

AUTORISATION DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2013 (N/D : 201-131)

Attendu que ce conseil a adopté le règlement numéro 12-2007, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, ainsi que la délégation des dépenses et contrats;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à un virement budgétaire interactivité et/ou inter fonction;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a pris connaissance et autorise tous les transferts budgétaires préparés par le directeur général;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine la comptabilisation des transferts budgétaires en date du 18 novembre 2013.

Adopté.

253-11-2013

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE AU
30 SEPTEMBRE 2013 (N/D : 201-131)**

Attendu que le règlement 12-2007 décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de la délégation des dépenses et contrats;

Attendu que l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et Villes oblige la trésorière à déposer deux états financiers: Le premier étant un état comparatif avec la même période de l'année précédente et le second compare la prévision des dépenses avec le budget;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt desdits états financiers au 30 septembre 2013.

Adopté.

254-11-2013

COÛT DES ÉLECTIONS DU 3 NOVEMBRE 2013 (N/D : 107-160)

Attendu que le rapport des dernières élections de la Ville inscrit au procès-verbal en date du 5 novembre 2013 doit être complété par un rapport sur le coût desdites élections ;

Attendu que la secrétaire-trésorière a déposé un rapport financier desdites élections au coût de 10 137,99 \$;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile accepte le rapport financier des élections municipales 2013 tel que déposé et le verse aux archives de la Ville.

Adopté.

255-11-2013

PROGRAMME PAIR (N/D : 103-121)

Attendu que l'Association des personnes aidantes de la région de Québec a mis en place en septembre 2010 le programme Pair visant à sécuriser et à soutenir les aînés qui vivent seuls à domicile;

Considérant la demande de l'association pour obtenir une aide financière afin de promouvoir le programme PAIR dans la MRC et dans la Ville de Saint-Basile ;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de donner un don de 50 \$ afin de faire connaître et de sensibiliser la population au Programme PAIR.

Adopté.

256-11-2013

DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE (N/D : 103-130)

Après la lecture du rapport sur la situation financière de la municipalité par le Maire Monsieur Jean Poirier;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le rapport du Maire soit accepté et distribué gratuitement à chaque adresse civique par le biais du prochain Public Basilien de décembre 2013.

Attendu que l'adoption du budget 2014 est prévue pour le 19 décembre 2013 à 19h00.

Adopté.

257-11-2013

**AJOUT DU POINT « ACQUISITION PARTIE RUE
CARTIER + SERVITUDE » À L'ORDRE DU JOUR**

Attendu que tous les membres du conseil sont actuellement présents à la séance ;

Attendu que le point suivant « Acquisition partie rue Cartier + Servitude » est ajouté à l'ordre du jour de la présente séance ;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que tous les conseillers présents consentent l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Adopté.

258-11-2013

**RUE CARTIER - RÉGULARISATION DES TITRES DE PROPRIÉTÉS
ET ACQUISITION DE SERVITUDES (N/D : 19-31)**

Attendu qu'avec le processus de la rénovation cadastrale, il y a lieu de régulariser les titres de propriétés concernant la rue Cartier;

Attendu que Monsieur Claude Hardy, résidant au 31, rue Cartier et propriétaire du lot numéro 123-P, reconnaît que la rue Cartier empiète sur sa propriété;

Attendu que Monsieur Hardy accepte d'accorder des servitudes au niveau du réseau d'aqueduc et au niveau de l'entretien en hiver de la prolongation de la rue Cartier, traversant sa propriété, jusqu'à la limite avec la propriété de Ferme Leblanche St-Basile inc.;

Attendu la description technique fait par Monsieur Luc Ménard, arpenteur-géomètre, en date du 8 octobre 2013, minute numéro 6194;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte d'acquérir, pour bonnes et valables considérations et dans le but de régulariser les

titres de propriétés en relation avec le processus de rénovation cadastrale, la parcelle A telle que décrite à la minute 6194, de Monsieur Luc Ménard, arpenteur-géomètre.

Que de plus ce conseil accepte également les ententes pour les servitudes d'aqueduc et de déneigement de la prolongation de la rue Cartier.

Que Messieurs Jean Poirier et Paulin Leclerc, respectivement maire et directeur général sont autorisés à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

259-11-2013

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT (N/D : 102-102)

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que Madame Lise Julien assume le poste de mairesse suppléante pour la période du 19 novembre 2013 jusqu'à la séance de novembre 2014.

Adopté.

260-11-2013

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h20.

Adopté.

Jean Poirier, Maire

Joanne Villeneuve, Greffière